

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 27 avril 2022
17h40



DIVIDENDE 2021

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021

Dans le prolongement des résultats satisfaisants constatés sur l'exercice 2021, le Conseil d'administration de la société Alten SA (la « Société ») a décidé, le 27 avril 2022, que soit proposé aux actionnaires d'approuver lors de l'Assemblée générale du 22 juin 2022 un dividende de 1,30 € par action ordinaire et 0,65 € par action de préférence, soit un montant total de 44 747 699,75 €.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 34 420 715 actions ordinaires et aux 1 185 actions de préférence composant le capital social de la Société au 31 mars 2022, le montant global du dividende serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte « Autres réserves » serait déterminé sur la base du dividende effectivement mis en paiement.

Sous réserve de l'adoption par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 22 juin 2022 de la résolution relative à l'affectation du résultat, le paiement du dividende aura lieu le 29 juin 2022 après détachement du coupon le 27 juin 2022.

À propos d'ALLEN

Pour toutes informations: www.alten.com/investisseurs

Contact journalistes : alten@hopscotch.fr

Leader Européen de l'Ingénierie et de l'IT Services, ALLEN réalise des projets de conception et d'études pour les Directions Techniques et DSI des grands comptes industriels, télécoms et tertiaires.

Le titre ALLEN est coté au compartiment A du marché d'Euronext Paris (ISIN FR0000071946), fait partie du SBF 120, de l'indice IT CAC 50 et du MIDCAP 100, et est éligible au SRD.